

LA REVUE

agriDées

RÉFLÉCHIR • PARTAGER • AVANCER



DOSSIER

LES SPIRITUEUX CULTIVENT LE TERROIR

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Agriculture et forêt :
1,3 Md € pour la planification
écologique

DÉCARBONATION

USA/France : du Carbon
Farming à l'agriculture
régénératrice

ENTREPRISE

Dix-neuf propositions
pour améliorer les
contrôles dans les fermes

Les spiritueux : un modèle de tradition et de transitions inspirant



Véronique CHAUVEAU-AUSSOURD

Administratrice Agridéas, enseignant-chercheur
UniLaSalle, responsable des parcours
modèles économiques et performance/
achats et supply Chain

“

Une alliance entre le vivant, la connaissance et la société

”

Les spiritueux français, fleuron de l'agroalimentaire hexagonal, contribuent au rayonnement de la France. Depuis des siècles, ils symbolisent la diversité et la qualité des terroirs français à travers le monde. Qu'il s'agisse de cognac, d'armagnac, de calvados, de whisky, de rhum ou de liqueurs, les spiritueux français sont appréciés pour leur savoir-faire, leur authenticité et leurs innovations. La France est le premier producteur européen et le quatrième exportateur mondial de spiritueux avec 4,2 milliards d'euros de ventes à l'étranger en 2022 et 6 % de croissance annuelle. Le cognac représente à lui seul plus de 70 % des exportations !

S'il est vrai que certains spiritueux français peuvent renvoyer une image vieillissante avec un déficit d'image et de notoriété, notamment ceux qui sont associés à des traditions régionales ou à des consommateurs plus âgés, force est de constater de nombreuses innovations. En effet, des producteurs se lancent dans la création de nouvelles recettes, de nouveaux procédés. Les exemples abondent dans les territoires : du whisky Breton produit à base d'algue, une liqueur normande Grand Marnier déclinée en édition limitée au design original, un « Rhum Fair » équitable issu de petits producteurs de canne à sucre, une gamme réinventée de calvados plus doux et attractif pour les dégustations en cocktail.

Tradition, modernité, terroir et ouverture

Aujourd'hui, la filière s'inscrit dans une démarche affirmée de préservation de l'environnement et d'une agriculture responsable et durable. Le cognac n'est qu'un exemple parmi d'autres de cette dynamique de renouveau et d'approche globale et intégrée de la filière, allant de la vigne au verre comme certains vignobles familiaux en Grande Champagne maîtrisant toutes les étapes de la production. La décarbonation représente un enjeu majeur, les démarches se multiplient : des panneaux solaires sur les distilleries de whisky, des projets de méthanisation pour transformer les déchets. Enfin, soulignons les initiatives de la Fédération française des spiritueux pour accompagner la filière dans la transition énergétique et le Pacte national sur les emballages plastiques.

C'est justement cette alliance entre le vivant, la connaissance et la société qui retient notre attention dans les missions d'Agridéas en lien avec les articles de ce numéro.

Les spiritueux français sont bien plus que de simples boissons alcoolisées. Ils expriment une certaine vision du monde, alliant ainsi tradition et modernité, terroir et ouverture, responsabilité et liberté, incarnant assurément les valeurs soutenues de notre think tank. ▶

Sommaire

EDITORIAL

3 Les spiritueux : un modèle de tradition et de transitions inspirant

TRANSITION AGRICOLE

5 Agriculture et forêt : 1,3 Md € pour la planification écologique

6 De la prospective à l'action

10 En attente d'objectifs ambitieux partagés par tous les acteurs agricoles

BAS-CARBONE

12 États-Unis/France : du Carbon Farming à l'agriculture régénératrice

DOSSIER p. 14 à 27

Les spiritueux cultivent le terroir

16 Agriculture et spiritueux : un lien à cultiver

20 Les spiritueux, ancrés au cœur des terroirs français

22 Liqueurs Giffard : « les trois quarts de nos fruits et plantes
viennent de producteurs français »

24 Cap sur la viticulture régénératrice

27 Mieux connaître les spiritueux

FILIÈRES

29 Décarbonation des orges de brasserie : passer du rêve à la réalité

POLITIQUES PUBLIQUES

32 La stratégie eau et biodiversité de la Région Grand Est

BIOMASSE

36 Le biochar, une piste pour du bioéthanol neutre en GES

AGRICULTURE DURABLE

38 Faire évoluer l'accompagnement à la transition des agriculteurs

ENTREPRISE

41 Dix-neuf propositions pour améliorer les contrôles dans les fermes



Agriculture et forêt : 1,3 Md € pour la planification écologique

Un budget conséquent a été dégagé pour l'adaptation de l'agriculture à la transition écologique et climatique.

A lors que le budget du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire connaîtra en 2024 une hausse historique de 17 % en s'établissant à 7 milliards d'euros (Md€), le financement de la planification écologique obtient une part conséquente avec un total de 1,3 Md€ pour l'agriculture (800 M€) et la forêt (500 M€). Il faut dire que la barre est placée haut avec la volonté de réduire de 16 % les émissions de l'agriculture en 2030 par rapport à 2022. « *Un objectif ambitieux au regard des tendances actuelles* », reconnaît le ministère de l'Agriculture (1). Sur les 800 millions € par an destinés à l'agriculture, 200 M€ iront au financement d'un fonds en faveur de la souveraineté alimentaire et des transitions qui doit « *accompagner à l'échelle territoriale des démarches de structuration des filières associant amont et*

aval afin de leur permettre d'adapter leur modèle économique aux exigences de décarbonation et de transition écologique et climatique ». 32 M€ serviront aux diagnostics carbone afin de renforcer le recours à des dispositifs de décarbonation ou le développement de diagnostics au moment de la transmission des entreprises. 80 M€ financeront le déploiement de dispositifs favorisant la décarbonation de l'agriculture. Le plan haies, annoncé par le ministre le 29 septembre 2023, bénéficiera de 110 M€. Il ambitionne la replantation de 50 000 km nets de linéaire de haies d'ici 2030 afin de contribuer à la restauration de la biodiversité dans les milieux agricoles tout en valorisant le produit des haies. La poursuite du déploiement de la stratégie nationale pour les protéines végétales se voit attribuer 100 M€. La mise en œuvre d'une stratégie de réduction

de l'utilisation de produits phytosanitaires et de développement de techniques alternatives de protection des cultures disposera de 250 M€. Enfin, 10 M€ soutiendront l'agriculture biologique. Par ailleurs, les 500 M€ par an mobilisés en faveur de la planification écologique de la forêt serviront au renouvellement forestier afin de permettre la plantation d'un milliard d'arbres à l'horizon 2030 (250 M€), au développement du bois de construction et des dispositifs en faveur d'une industrie française compétitive de transformation du bois (200 M€), au renforcement de la défense des forêts contre les incendies (34 M€) et au déploiement d'actions structurantes de la filière forêt-bois en outre-mer (15 M€). ▶

Isabelle Delourme

Note _____

(1) <https://agriculture.gouv.fr/la-planification-ecologique>

L'agriculture devra encore baisser ses émissions de 16 %

Selon le document (2) transmis par le Secrétariat général à la planification écologique, l'agriculture devra baisser de 13 Mt éq CO₂ ses émissions de gaz à effet de serre, soit -16 % en 2030 par rapport à 2022. Sur ce total de 13 Mt, l'azote minéral des cultures représente 6 Mt, l'élevage 5 Mt et les machines agricoles le reste. Pour réduire ses émissions, l'agriculture devra mobiliser plusieurs leviers, indique Matignon.

Tout d'abord, « *un changement profond des pratiques de fertilisation azotée* » : optimisation de l'usage, développement des légumineuses, relocalisation de la production d'engrais, amélioration des modes d'épandage. Ensuite, « *la sortie des énergies fossiles et une meilleure efficacité énergétique pour les bâtiments et engins agricoles* ».

Troisième levier : une baisse des émissions du secteur de l'élevage par « *une évolution de nos régimes alimentaires et la transition vers un élevage plus durable, au service des écosystèmes* ».

Enfin, il faudra améliorer le stockage de carbone dans les sols « *par des pratiques agroécologiques* ».

Émissions annuelles domestiques de GES (Mt éq CO₂/an)



Source : CITEPA

(2) <https://www.gouvernement.fr/upload/media/content/0001/06/a993c427592c797e5dabe72fca57013f989d24a8.pdf>